



**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 2 NOVEMBRE 2016**

Aujourd'hui, mercredi deux novembre deux mille seize, le Conseil municipal s'est réuni à la Mairie, sous la Présidence de Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE, Maire.

Étaient présents : M. VAYSSOUZE-FAURE Jean-Marc, M. SIMON Michel, Mme LOOCK Martine, M. MUNTE Serge, M. BOUILLAGUET Vincent, M. COLIN Henri, Mme FAUBERT Françoise, M. SAN JUAN Alain, Mme BOYER Noëlle, M. COUPY Daniel, M. TULET André, Mme LAGARDE Geneviève, Mme BESSOU Evelyne, Mme LASFARGUES Geneviève, Mme MARTY Lucienne, M. DELPECH Bernard, Mme CHANUT-STOEFFLER Sylvie, M. TESTA Francesco, Mme HAUDRY-ZUILI Sabine, M. GUIRAL Lionel, M. ROUET Thibaut, M. SENNAC Pierre-Louis, Mme DIRAT Laurence, M. MAFFRE Jean-Luc, Mme RIVIERE Brigitte, M. GRINFEDER Michel, Mme LE QUENTREC Yannick, Mme EYMES Isabelle.

Étaient excusés : Mme BONNET Catherine (**procuration** donnée à Mme LOOCK Martine), Mme LENEVEU Hélène (retard arrivée à 19h20), Mme DUPLESSIS-KERGOMARD Elise (**procuration** donnée à Mme BESSOU), M. SINDOU Géraud (**procuration** donnée à M. GUIRAL), Mme CHABERT Fabienne (**procuration** donnée à M. MUNTE), Mme BOUIX Catherine (retard arrivée à 19h25), M. DEBUISSON Guy.

Présents : 28 Excusés : 7 Procuration(s) : 4

Secrétaire de séance : Thibaut ROUET

PROJET COMPLÉTÉ :

N°11 « Nomination des représentants des associations locales auprès de la Commission Consultative des Services Publics Locaux » : le projet a été complété avec le nom des représentants des associations → projet sur table

PROJET MODIFIÉ :

N°20 Cession de la maison mitoyenne sise à Cahors, 9001 rue Malique

A la demande du notaire, des modifications ont été apportées → projet sur table

POINT COMPLÉMENTAIRE :

Recrutement d'un officier d'Etat civil à mi-temps par mise à disposition → projet sur table avec la convention correspondante.

Arrivée de Mme LENEVEU à 19h20.

Arrivée de Mme BOUIX à 19h25.

Présents : 30 Excusés : 5 Procuration(s) : 4

Ce procès-verbal est incomplet car suite à un problème technique, l'enregistrement n'a été effectif qu'à compter du début des débats lors de la délibération N° 15.

PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR :

Approbation des procès-verbaux des séances du 01/06/2015, 29/06/2015, 21/09/2015, 25/11/2015 et 15/12/2015.

Décisions du Maire prises dans le cadre de la délégation générale donnée par le Conseil municipal

Il n'y a pas de vote sur ce point.

FINANCES

1. Adoption de la décision modificative n°4 - budget Ville2016

Adopté à l'unanimité.

2. Adoption de la décision modificative n°1 - budget Assainissement 2016

Adopté à l'unanimité.

3. Adoption du rapport provisoire de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC) du 21 septembre 2016

Mme Isabelle EYMES s'abstient.
Adopté à la majorité.

4. Attribution de subventions aux associations et organismes publics 2016

Adopté à l'unanimité.

AMÉNAGEMENT

5. Aménagement des abords du pont Valentré : Convention de participation financière et autorisation de programme – Modification de la délibération n° 04/DCM 02 02 2016

Adopté à l'unanimité.

6. Aménagement des abords du pont Valentré – plan de financement prévisionnel

Adopté à l'unanimité.

7. Réfection de la voie revêtue cadastrée n°CI394 et mise à disposition de cette voie au profit du Grand Cahors

Adopté à l'unanimité.

8. Installation d'un sanitaire public au parking des Acacias

Adopté à l'unanimité.

9. Acquisition de matériel éclairage public - Lancement de procédure et Autorisation de signature du marché

Adopté à l'unanimité.

10. Convention de fonds de concours avec le Syndicat de l'IFFERNET pour la création de la défense incendie du lieudit « les Ramonets »

M. COUPY ne prend pas part au vote.
Adopté à l'unanimité.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

11. Nomination des représentants des associations locales auprès de la Commission Consultative des Services Publics Locaux

Mme EYMES s'abstient.
Adapté à la majorité.

DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE

12. Demande d'avis préalable auprès de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) sur le projet de concession d'une aire d'accueil pour camping-cars

Mme EYMES s'abstient.
Adapté à la majorité.

13. Cession de la parcelle CO n°12 au Conseil départemental – Abrogation de la délibération du 12 juillet 2016

Adopté à l'unanimité.

CŒUR D'AGGLOMÉRATION

14. Dissimulation de réseaux des rues du secteur sauvegardé – Convention de maîtrise d'ouvrage unique – Plan de financement et autorisation de programme

Adopté à l'unanimité.

15. Construction du complexe cinématographique de Cahors – Validation du programme, de l'enveloppe financière et du plan de financement prévisionnels :

(...)

Jean-Luc MAFFRE :

Comment l'État, la Région, le Département du Lot trouvent-ils encore autant d'argent pour subventionner de tels projets pendant qu'ils réduisent drastiquement les dotations ! D'ailleurs votre évolution est spectaculaire. Vous avez fait la piscine, financement public équipement public, rien à dire, le Chai déjà un peu limite, financement public, nous l'avons déjà dit pour un équipement semi-privé associatif et maintenant nous faisons le cinéma, financement

public, pour un équipement privé commercial, même s'il est culturel cela est quand même du privé et du commercial.

Dans la délibération 17 vous proposez d'attribuer l'exploitation de ce cinéma à un privé, je ne savais pas qu'il allait être présent, la Société cadurcienne d'exploitation cinématographique, qui n'a de Cadurcienne que le nom, sans aucun appel d'offres, j'insiste, sous le prétexte que c'est l'exploitant actuel, alors que celui-ci est arrivé en octobre 2015 ayant appris bien sûr que cela faisait partie de l'un de votre programme et que cela était l'un des possibles projets de votre programme en 2014. Si vous aviez offert ne serait-ce que le tiers des millions que vous offrez aujourd'hui aux anciens exploitants, il est évident qu'ils auraient été certainement intéressés et que nous aurions pu améliorer la fréquentation et l'état des deux cinémas actuels. Même aujourd'hui d'autres opérateurs pourraient peut-être être intéressés si vous faisiez un appel d'offres. Cette délibération 17, d'attribution à une personne ici présente, est à notre avis contestable juridiquement, nous allons l'étudier.

Nous le découvrons aujourd'hui, cela nous paraît très, très discutable. Ce n'est pas comme cela que l'on développe l'économie, c'est au contraire en réduisant l'interventionnisme du public d'aujourd'hui et en baissant les charges des entreprises pour qu'elles puissent librement se développer sur des projets rentables.

En conclusion, parce que le problème du cinéma n'est pas majeur, je l'ai dit en premier, que la Ville n'a pas les moyens de faire une opération aussi importante et troisièmement et c'est peut-être le plus important, parce que l'argent public n'a pas à être utilisé au bénéfice d'un opérateur privé commercial, nous voterons contre ces quatre délibérations.

Mme Yannick LE QUENTREC :

Pour ce qui concerne Cahors à gauche, nous nous sommes d'abord penchés sur l'étude, puisque je ne parle pas de votre présentation PowerPoint, je parle des documents que nous avons en tant que conseillers municipaux. Ce que je voudrais dire, c'est qu'il nous semble que cette étude présente plusieurs partis pris qui ne se justifient pas à nos yeux. Je les cite : quand vous citez les caractéristiques socio-démographiques de la zone, pourquoi ne parler que des jeunes qui représentent 10,4 % de la population alors que les plus de 60 ans sont majoritaires, plus de 30 % ? Pourquoi ne parler que des cadres, puisque cela est un gros sous-titre, qui représentent 5,7 % de la population alors que les employés, les ouvriers, les professions intermédiaires sont majoritaires là aussi, à plus de 30 % ? Quid des retraités aussi dont la part s'élève à plus de 30 % de la population ? Un autre facteur est absent, alors qu'il est déterminant, il aurait pu faire partie de l'étude, c'est le niveau de ressource moyen des habitants de la zone qui reste quand même faible. Par ailleurs cette étude intègre notamment ce qui est appelé le marché potentiel de la population saisonnière. Pourquoi pas... Mais le problème est que cette étude traite cette population qu'elle appelle saisonnière de façon complètement indifférenciée, alors qu'il est évident qu'entre des propriétaires de résidences secondaires et le campeur du coin, nous avons affaire à des profils tout à fait différents en termes de ressources, en termes de pratique culturelle, en termes de loisirs. Nous ne pouvons pas mettre tout le monde dans le même panier. Autre question maintenant sur les indices de fréquentation, puisque cela fait partie des tableaux, l'indice de fréquentation cinématographique de la zone. Les évolutions que l'on nous présente, justifient-elles un projet de cette dimension ? Rien n'est moins sûr à nos yeux, puisque nous constatons qu'entre 2012 et 2013 le nombre d'entrées baisse sur la zone primaire de Cahors de près de 6 points, sur Prayssac de 13 points et que cette baisse touche aussi, même si elle est moindre, la zone de Montauban qui est dotée du multiplex qui perd 3 points. La question

est : un complexe cinématographique va-t-il suffire pour redresser cette tendance à la baisse ?

Par la suite, l'étude aussi compare Cahors à d'autres Villes de la même strate, qui sont équipées d'un multiplex. Ceci aurait pu effectivement apporter des informations tout à fait utiles. Mais le problème c'est que cela ne sera pas le cas puisque les deux tableaux que l'on nous présente ne comparent pas l'avant et l'après multiplex. Nous aurions bien aimé le savoir, quand même. Nous voyons même que des Villes comme Fougères, Vierzon et Saint-Dizier avec des indices de fréquentation qui oscillent entre 4 et 5,3 % en 2013, sont loin d'atteindre l'indice de fréquentation de 7,2 qui serait visé par Cahors alors que leurs multiplex ont été ouverts entre 2005 et 2006. La construction de ce type de salle ne donne donc pas lieu à des hausses de fréquentation systématiques, comme cette étude semble le défendre. Actuellement sur la zone élargie de Cahors l'on compte, vous l'avez dit, 110 000 entrées maximum et un indice de fréquentation de 4,6. Selon l'étude, la salle multiplex permettrait de passer, je prends la fourchette haute, à 170 000 entrées à un indice de fréquentation de 7,2. J'ai quand même envie de dire que c'est magique, parce que l'on construit un complexe et la fréquentation cinématographique augmente de 40 %. Sans parler au passage du risque de siphonnage du petit cinéma de Prayssac. Cela ce sont nos premières remarques sur cette étude.

Deuxième série de remarques, sur le coût total du projet qui s'élève effectivement à 7 800 000 euros soit 5 millions pour la Ville, je ne reviens pas là-dessus, 1 million pour l'étude et 2 300 000 d'investissement pour l'exploitant. Une fois ôtée les 2 millions et demi de subventions État, Région, Département, le reste à charge pour la Ville était de 3 millions comme nous le voyons dans les documents que vous nous donnez et vous nous parlez de recettes locatives qui s'élèveraient à 1 million.

Autre donnée qui n'apparaît pas, c'est celle du prix de l'entrée. Actuellement cela oscille entre 5 et 7 euros, mais nous pouvons présumer que ce tarif va augmenter. Dernière question aussi sur la politique de programmation du complexe. Vous nous avez effectivement affiché des objectifs de diversifications, d'animations, de préservation et j'espère de développement de l'Art et l'Essai. Vous le mettez en avant, mais quelles garanties avez-vous que ce style de programmation soit respecté et si tel n'était pas le cas, quel moyen d'intervention ? À Cahors à gauche nous ne sommes pas opposés au projet de locaux plus adaptés, plus confortables, plus spacieux, mieux placés dans la Ville et qui favorisent le 7^{ème} art comme il se doit. Mais en ce qui nous concerne, nous voterons contre ce projet, tel qu'il est dimensionné, tel qu'il est surdimensionné. D'une part, parce qu'à nos yeux il repose sur des données qui restent très hypothétiques et un marché potentiel qui est survalorisé à nos yeux or, il faut se méfier des promesses statistiques surtout quand elles sont basées sur un nombre de facteurs réduits, parce nous pouvons leur faire dire tout et n'importe quoi et elles peuvent cacher aussi des lendemains moins enchanteurs quand elles se confrontent au réel. D'autre part pour ce qui nous concerne également, nous jugeons le coût de ce projet déraisonnable. Si nous faisons le tour du problème, 7 800 000 euros pour trois salles de plus et 150 places de plus, c'est de la mégalomanie. La note est salée pour nous, franchement, sachant qu'évidemment un tel coût va compromettre des capacités d'interventions de la collectivité dans d'autres domaines qui nous sont chers et nous le regrettons parfaitement.

Isabelle EYMES

Je suis ravie qu'après les citoyens grimpeurs nous ayons des citoyens entrepreneurs et nous avons rarement eu autant d'oreilles attentives en séance du Conseil, c'est bien.

Alors le multiplex, enfin complexe cinématographique, Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les conseillers de la majorité, nous la première question que nous nous sommes posée à CHD, à la lecture de ces quatre délibérations porte sur la philosophie du projet.

Comment pouvez-vous même imaginer l'implantation d'une structure dont le foncier sera bâti sur le domaine public, par l'argent public, aux fins d'abriter une activité privée et selon une clé de répartition des financements de 70 % d'argent public pour 30 % d'apport prévu ? La Ville de Cahors doit-elle porter le cinéma ou est-ce au privé qui va exploiter ce cinéma, de porter le projet et l'investissement financier qui va avec ? Pour nous la réponse est sans ambiguïté, si la Ville finance la construction d'un nouveau cinéma, elle le garde en régime municipale ou elle ne le fait pas. Les 38,5 % d'investissement public à charge de la Ville sont considérés ici, je cite la délibération, comme compatibles avec ses capacités financières. Mais Monsieur le Maire, que ne baissez-vous donc pas les impôts ? Pourquoi ne rétablissez-vous pas la gratuité des salles aux associations ? Pourquoi n'avez-vous pas maintenu l'École de Sainte Valérie ? Qu'attendez-vous pour proposer la gratuité des premiers mètres cubes d'eau, la baisse des prix en EHPAD, la cantine scolaire ? Que ne refaites-vous donc pas, voiries et trottoirs pour certains dans un état lamentable ? Ce projet que vous avez porté durant la campagne 2014 n'a plus aujourd'hui, à notre avis, la même résonance, compte tenu de la baisse drastique de la DGF et des difficultés quotidiennes que rencontrent nos concitoyens. L'argent se fait rare pour le plus grand nombre, c'est un fait, alors pourquoi choisissez-vous de servir la logique de rentabilité d'intérêts privés plutôt que l'intérêt général des Cadurciens ? D'autant plus que je ne pense pas qu'en 2014 et à aucun moment, vous n'auriez confié aux Cadurciens que ce seraient eux qui financeraient ! Vous allez nous dire « ... Un complexe cinématographique c'est justement un besoin de la population... » et il est identifié sans surprise comme tel par l'étude du Cabinet Exacom. Mais nous ne contestons pas bien sûr la dimension culturelle et l'ouverture au monde que peut apporter le cinéma sur un territoire. Le débat n'est pas là et j'espère que vous trouverez d'autres arguments que celui-là pour tenter de démonter notre argumentaire. Oui, un cinéma est un équipement incontournable pour une Ville centre, mais en l'occurrence à Cahors, nous en avons déjà deux ! Que deviendront d'ailleurs les cinémas existants, puisque je pense que la Ville est propriétaire des murs de l'ABC ? C'est une question à laquelle j'aimerais bien que vous nous apportiez une réponse. Alors si tant est que le besoin du toujours plus, plus de fauteuils, plus de séances, plus de films soit fondé, nous ne savons même pas si, les concernant, ces deux cinémas, une étude d'évolution de l'offre avait été envisagée en amont de ce projet qui nous est présenté ce soir. Dans tous les cas nous pouvons dire que la carence d'initiative privée n'existe pas en ce domaine à Cahors, nous sommes d'accord ! Et c'est l'objet de notre deuxième questionnement, de la pertinence de ce complexe cinématographique en lieu et place de l'ABC et du QUERCY. Nous avons fait chauffer notre calculatrice, comme à notre habitude. L'ABC et le QUERCY ce sont 816 places soit, d'après Exacom, un sous-équipement abyssal de 14 personnes par siège. L'ambition poursuivie est donc de mettre entre 950 et 1 000 places à disposition. Nous n'allons pas jouer petits bras, nous allons considérer la fourchette haute, soit 200 places supplémentaires par rapport à l'existant. Je précise que, selon l'Agence pour le développement régional du cinéma, la moyenne par fauteuil oscille entre 4 000 et 4 200 euros de coût. C'est une étude de 2014. Ici il atteint 7 800 euros, si nous prenons le budget total de l'opération et 5 500 euros par fauteuil si nous ne considérons que le financement public.

Enfin, avec un peu d'humour, si nous considérons la mise de fonds globale du projet pour le gain strict de ces 200 places supplémentaires, nous arrivons à 0,039 million, soit je vous fais la conversion, 39 000 euros la place, autant dire la barre est haute ! Voyons maintenant la programmation. Nous avons pris l'exemple de la semaine du 26 octobre au 1^{er} novembre soit sept jours pleins. Nous sommes à une moyenne de quatre séances par jour et par salle pour l'ABC et le QUERCY contre six séances par jour et par salle pour Cap Cinéma à Montauban. C'est une amélioration de l'offre, mais vous conviendrez qu'elle est minime en comparaison de l'investissement. Les tarifs maintenant : nous avons comparé ABC, QUERCY et Cap Cinéma. Cap Cinéma sont en moyenne de 20 % plus élevés. Venons-en au foncier, très adroitement dans l'étude, vous nous dessinez une ellipse comme plan du site. Mais il est clair que l'emprise au sol nécessaire à la construction va empiéter sur l'espace voué aux véhicules. Je vous propose une illustration à partir de l'exemple de ce qui s'est fait à Aurillac en 2012. Vous avez cité Auch, Rodez et moi je vous cite Aurillac parce que l'exemple est frappant, car similaire sur bien des points, sauf sur la question du financement. Aurillac, une Mairie à majorité socialiste, une Ville de même strate, moins de 30 000 habitants, un projet de complexe cinématographique, le Cristal de 7 salles pour 1 043 places. J'ai les photos sur la clé USB, si vous les voulez nous pouvons les passer.

Michel SIMON :

Je vous rassure, nous y sommes allés à AURILLAC.

Isabelle EYMES

Non, mais peut-être vous, mais peut-être pas tout le monde.

Michel SIMON :

Nous étions nombreux, ne vous inquiétez pas.

Isabelle EYMES

En plus c'est une même implantation sur une ancienne caserne. Il est vrai que cela est surprenant. L'emprise au sol du Cristal est de 3 840 m² hors circulation périphérique. À Cahors nous sommes sur une estimation de 2 000 m². Nous savons que dans une emprise au sol il faut également compter les espaces de circulation, ici non évalués, ainsi que les locaux techniques, donc nous risquons d'aller tout de même bien au-delà des surfaces estimées par le Cabinet Egis. Alors j'ai une question, qu'en sera-t-il des arbres qui sont sur la place ? Et qu'en sera-t-il des anciens corps de garde, le Musée de la Résistance et la Maison des Combattants ? J'aimerais bien que vous nous donniez des réponses ce soir par rapport à ces deux questions. Pour continuer, la construction d'un nouveau cinéma doit s'accompagner de places de parkings ad-hoc. C'est la loi. À Cahors, pour vraisemblablement limiter les coûts c'est le parking Bessières ou plutôt ce qui va rester de la cour de l'ancienne caserne qui fera l'affaire, et qui sera en quelque sorte mutualisée, entre les usagers citoyens et les cinéphiles. Donc, même nombre de places dites-vous, peut-être, mais en tout cas, il y aura plus de besoins. Enfin, par rapport à Aurillac, sur la même ventilation financière des investissements à opérer. Nous serions même quasiment à l'inverse. Je vais vous citer des sites pour le Cristal qui est un projet à 8 923 715 euros. Nous avons une participation de l'État et des Collectivités de 38 %, une participation de la commune de 22 % et une participation de l'exploitant de 39 %.

Nous sommes presque inversement proportionnels à Cahors où nous avons une participation de l'État et des Collectivités à 32 %, une participation de l'exploitant à 30 % et une

participation de la commune à 38,5 %. Une dernière question sur le foncier, puisque M. SIMON vous avez insisté en disant que ce bâtiment restera propriété de la Ville, nous avons relevé dans l'étude du Cabinet Egis la phrase suivante page 7 « ... Le site appartient à la commune de Cahors, il s'agit d'un foncier public qu'il conviendra de déplacer en foncier privé pour la construction nouvelle... ». Nous souhaitons aussi une réponse par rapport à cet élément. Donc à la lumière de ces diverses constatations, nous avons bien, quant à nous, la confirmation que la notion d'intérêt général employée ici est bien un terme de droit public et non une finalité de l'action publique et cela sera bien l'objet de nos réflexions suivantes, car nous nous apercevons très rapidement que ce projet semble être fait sur mesure pour la S.A.R.L. Société Cadurcienne d'Exploitation Cinématographique, laquelle a racheté le QUERCY en 2015. M. MAFFRE l'a rappelé pour le fusionner avec l'ABC. Chacun de toute façon a pu lire ces rebondissements dans la presse locale, tout cela préfigurant de la configuration qui nous occupe ce soir. Alors j'ai une question, je me dis, cette S.A.R.L. l'aurait-elle fait si le projet de complexe n'avait pas été dans vos cartons ? Nous pouvons légitimement nous poser la question. Cette S.A.R.L., dont les protagonistes ne sont pas novices en matière d'implantation cinématographique, s'est ainsi placée très adroitement en situation de monopole sur le territoire, au point que vous la désignez aujourd'hui comme futur exploitant incontournable, sans mise en concurrence préalable. Parce qu'après tout il serait logique de voir si une autre société peut apporter davantage dans le panier de la mariée ou proposer un autre montage, parce que je rappelle quand même qu'il s'agit d'argent public. Vous incluez même d'entrée de jeu son apport dans le plan de financement de la délibération N° 14, avant même que nous ayons délibéré sur sa désignation. Donc il n'y avait pas de plan B. Le Cabinet Egis fournit ici ce qu'il appelle la synthèse de l'opportunité, nous avons supposé qu'il parlait là pour l'exploitant. Ce faisant, cette S.A.R.L. bénéficie bien sûr des aides du Centre National du Cinéma via la T.S.A., la taxe spéciale additionnelle, des deux cinémas originels l'ABC et le QUERCY, ce qui est normal. Chaque établissement cinématographique bénéficie ainsi d'un compte de soutien alimenté par les droits générés par un pourcentage de la taxe perçue sur le billet d'entrée. Ces sommes inscrites sur ce compte, pour ce cinéma-là, permettent à l'exploitant de se faire rembourser des travaux et des investissements effectués pour l'exploitation cinématographique. Les 2 300 000 euros d'apport de la S.A.R.L. dans le plan de financement sont donc très certainement, tout ou en partie, financés par ses aides. Le foncier est financé par notre argent, la concurrence éliminée, qu'en est-il de la prise de risque de la société ? Nous n'en savons pas grand-chose puisque les engagements de l'exploitant ne sont pas explicités dans les délibérations. Tout au plus nous parle-t-on de lien contractuel le plus pertinent qui aura été retenu. Donc, nous comprenons bien qu'il ne s'agit pas d'une D.S.P, mais nous pouvons difficilement faire plus opaque. Alors je continue, j'ouvre les guillemets « ... une partie des dépenses de la Ville sera couverte par les recettes locatives versées par l'exploitant précisant que cette capacité locative correspond à ce que peut assumer un tel modèle économique conformément aux pratiques de la profession ». S'il y a une capacité locative c'est qu'il y a un contrat, vous nous en avez parlé plus ou moins toute à l'heure, donc qu'en est-il du cadre et de l'ensemble de relations qui vont régir le loyer, la répartition des charges et autres éléments ? Quel est le montant du loyer ? Avez-vous fixé un minimum garanti ? Est-il prévu une clause d'arbitrage ? Quelles sont la nature et la durée du contrat ?

Autorisez-vous l'exploitant à réaliser d'éventuelles sous-locations ? Quelles sont les conditions de rétractations ? Et enfin, ouvrez-vous à l'exploitant une possibilité d'acquisition du bien ?

Tous ces éléments à notre avis, devraient apparaître dans les délibérations, parce qu'ils permettent non seulement de calculer l'amortissement de l'opération, mais aussi

d'appréhender de manière éclairée, la portée des engagements de la Ville, programmée d'ailleurs sur plusieurs mandatures, j'apprends que c'est sur trente ans ce soir !

Enfin, dans cette aventure, tous les risques nous semblent reposer sur la Ville et sur les Cadurciens. Sans ces éléments et considérant comme impensables que vous ne les ayez pas en votre possession, nous estimons la rédaction du dossier porté à la connaissance du Conseil municipal de ce soir, volontairement imprécise. Nous demandons donc son report et sa réécriture pour complément d'information. Nous souhaitons également savoir si la Commission départementale cinématographique a été saisie du projet. Merci.

Le Maire :

Nous allons laisser la parole à l'opposition et puis nous essayerons de répondre.

M. Michel GRINFEDER :

Oui M. le Maire, moi je ne vais pas forcément intervenir sur un plan technique et financier, mais beaucoup sur le plan de ce que j'estime pouvoir intervenir en tant que cinéphile, qui a été l'animateur du club cinéma de la MJC initié par M. Pierre LABORIE et ensuite, qui a fondé avec quelques amis l'association CINE+ que j'ai présidée pendant une quinzaine d'années. C'est beaucoup à ce titre que j'aimerais intervenir.

Je ne vais pas rentrer dans une querelle de chiffres, mais j'ai quand même deux remarques par rapport aux chiffres qui sont avancés dans cette étude de marché cinématographique que vous nous présentez. À la page 12 de cette étude, il est précisé que l'indice de fréquentation de l'agglomération s'établit à 4,1 entrées par habitant en 2013, c'est la date de l'étude, soit un niveau de performance légèrement supérieur à la moyenne des unités urbaines entre 20 000 et 50 000 habitants (qui était de 3,7 entrées par habitant cette même année). Cela veut dire que Cahors a plus de 10 % de fréquentations que l'ensemble des autres unités urbaines de 20 000 à 50 000 habitants, en 2013, il y a 3 ans. Vous nous expliquez, par un tour de passe-passe, que cette fourchette 20 000 – 50 000 n'est pas bonne et il faut à présent prendre en compte un secteur de 50 à 100 000 habitants. En passant – cela a déjà été noté par ma collègue Yannick Le Quentrec – je signale qu'une des premières conséquences de l'ouverture de ce multiplex à Cahors sera malheureusement la fermeture du cinéma Louis MALLE de PRAYSSAC, dans les deux années qui suivront, ou plus tôt. Toujours à la page 12, vous expliquez que le multiplex de Montauban constitue le " pôle cinématographique attractif sur le sud de la zone jusqu'à Cahors ... » Alors, expliquez-moi pourquoi, M. le Maire ce multiplex ayant ouvert en 2007, le seuil de fréquentation cinématographique de Cahors a dépassé pour la première fois 100 000 entrées entre 2009 et 2012, après l'ouverture ce complexe ? Nous n'avons jamais eu autant de monde dans les cinémas à Cahors après l'ouverture de ce complexe, ce qui est reconnu dans le document page 15. Cela est complètement incohérent. Je suis déjà intervenu sur ce dossier lors de la dernière campagne municipale dont il était fait référence à plusieurs reprises. J'avais réagi à votre projet en tant que Président Fondateur de l'Association CINE+ dans un article de presse intitulé « la folie des grandeurs ». Cahors a la chance aujourd'hui de posséder quatre salles de cinéma qui sont adaptées à ses besoins, dont deux grandes salles, deux très grandes, répondant à une demande plus commerciale.

Toutes ces salles sont classées Art et Essai ainsi que la salle de Prayssac dont nous parlions tout à l'heure, qui est à moins de 30 minutes de Cahors.

De plus, ces salles bénéficient du dynamisme de leurs exploitants, que je salue ici et du soutien d'une vie associative ancienne et intense. CINE+ a par exemple 35 années d'existence. Les Cadurciens sont attachés à leurs salles de cinéma qui font partie du

patrimoine, je sais que cela a été aussi rappelé tout à l'heure, que vous aimez ce mot, mais il s'agit de l'utiliser à bon escient.

Les salles de Cahors font partie du patrimoine de Cahors et elles proposent aux Cadurciens, à des prix raisonnables des films de grand spectacle, des films indépendants et des reprises. Les tarifs d'abonnement à 5 euros, les Comités d'Entreprises 4 euros. Je suis curieux de savoir quel sera le prix d'entrée à ce multiplex, si un jour il existe. À mon avis, cela va multiplier par deux le prix des tarifs les plus bas. Tout cela est extrêmement préoccupant. J'ai lu avec attention tout à l'heure les objectifs des exploitants. Alors là bravo ! Soutien de l'Art et Essai, animation et accompagnement des films notamment à l'égard du jeune public, évènements cinématographiques, retransmission de concerts. Art et Essai 5 salles avec Prayssac, animation accompagnement des films pour jeune public, cela marche très, très bien, évènements cinématographiques, il y a moins d'un mois le festival Cinédélices a amené beaucoup d'animation, beaucoup de metteurs en scène, de personnes du cinéma à Cahors et cela a été un vrai succès. Chaque année il y a plus de succès pour Cinédélices, retransmission des concerts. Il y a une plaquette spéciale que je vous invite à observer et l'offre est de plus en plus diversifiée puisque d'opéras classiques, maintenant il y a des concerts grand public, etc. Tous ces objectifs des exploitants sont remplis aujourd'hui par les deux salles de Cahors. Pourquoi changer une formule qui gagne ? La Ville de Cahors, sa vie cinématographique est quasiment exceptionnelle et unique dans notre région d'Occitanie. Pourquoi ? Je me suis laissé aller à imaginer M. le Maire, que Bernard CHARLES ayant réalisé la Médiathèque et l'espace associatif et de congrès, M. Marc LECURU ayant projeté le complexe aquatique d'hiver que vous avez inauguré.

Le Maire :

Le complexe aquatique d'hiver c'est une plaisanterie, parking peut-être.

M. Michel GRINFEDER :

J'ai dit que Marc LECURU l'avait projeté, les terrains avaient été achetés avant que vous n'arriviez, M. le Maire.

Le Maire :

Il avait juste oublié de faire le concours c'est tout.

M. Michel GRINFEDER :

M. le Maire, je comprends que vous soyez tendu, parce qu'effectivement nous avons rarement vu l'opposition aussi unanime, rarement. M. le Maire simplement le bon sens de réfléchir un peu et j'invite aussi tous nos amis et tous nos collègues de la majorité à réfléchir. Nous ne sommes pas obligés de voter un projet kamikaze, un projet qui n'apporte rien.

Le Maire :

Heureusement que vous n'avez pas le monopole du bon sens, M. GRINFEDER, sinon nous serions mal partis.

M. Michel GRINFEDER :

M. le Maire, je suis étonné. D'habitude vous faites preuve de civilité et là d'un seul coup... Cela contredit ce que vous avez dit au début de la séance.

Le Maire :

J'ai aussi le droit, M. GRINFEDER de vous arrêter quand vous êtes dans des contre-vérités multiples, cela fait partie du droit de logique. Vous avez le droit de vous exprimer et j'ai le droit de vous reprendre si vous êtes dans les contre-vérités, mais ne vous inquiétez pas pour la courtoisie, elle sera de mise tout au long de mon propos, je vous rassure.

M. Michel GRINFEDER :

Mais M. le Maire normalement vous nous laissez terminer nos propos et vous savez bien que c'est vous qui répondez, donc ce n'est pas la peine de répondre dans les questions, vous aurez le temps de répondre.

Alors, ne vous inquiétez pas, j'ai presque terminé ; mes collègues ont été assez long et je me suis un peu laissé aller, je le reconnais. Je comprends que vous ayez envie de laisser comme vos prédécesseurs, une trace durable dans la vie culturelle et de loisirs de notre Ville, mais vue la période critique que vit notre société, pensez-vous qu'un projet de 5,5 millions d'argent public pour renouveler une offre qui existe déjà et qui donne toute satisfaction aux spectateurs et aux amoureux de cinéma, ne soit pas avant tout un immense gâchis financier ?

Le Maire :

Bien, nous allons pouvoir répondre.

Mme Geneviève LAGARDE :

M. le Maire, avant les réponses que vous ferez et dont je sais qu'elles seront pertinentes, si vous le permettez, je souhaiterais adresser un billet d'humeur à l'opposition.

Quelle tristesse, quelle unanimité dans la médiocrité ! Quelle ambition culturelle cinématographique de la droite, extrême et de la gauche extrême aussi. Si Cahors est à gauche, ce n'est pas grâce à vous, mais grâce à nous, la majorité plurielle de gauche, mais de gauche, elle est humaniste aussi, car Mme EYMES, Cahors l'humain d'abord, n'a pas le monopole de l'humanisme, sinon cela se saurait. Comme souvent, vos conservatismes respectifs se conjuguent avec bonheur, comme d'ailleurs votre manque d'ambition pour la Ville qui aboutissent à un vote systématique, négatif, à une opposition à tous les projets structurants qui améliorent le vivre ensemble des Cadurciens, je pense, en tout cas, qui voient les choses ainsi et de surcroît répondent à un besoin, un désir tout à fait légitime des habitants de cette Ville à moins que, parce qu'il faut bien chercher une raison à cette unanimité troublante, votre ambition pour la Ville, je crois que ce soir nous sommes vraiment dans ce registre, ne soit que de vous opposer pour faire encore et toujours de la politique politicienne. Vous savez bien que cela ne vous mènera pas bien loin.

Mme Catherine BOUIX :

Je voudrais un peu parler de l'aspect commercial et économique puisque cela est un peu plus ma partie. Il est vrai qu'aujourd'hui nous sommes tous contents d'avoir un centre – ville qui est dynamique, qui est cité en référence pour son faible taux de vacance, mais cela ne vient pas tout seul. C'est-à-dire que si derrière, nous n'y apportons pas une offre commerciale variée pour que les gens aient envie de venir, si nous n'y apportons pas une offre de loisirs, une offre culturelle, les villes se vident et une ville qui n'a plus de commerces, a quand même de grosses difficultés et sur l'emploi et sur tout. Ce sont des villes qui se meurent.

Personne n'a envie que Cahors arrive à ce triste sort et heureusement que la municipalité se lance dans des projets et sort justement de ce conservatisme, heureusement qu'il y en a eu d'autres. Ce type de projets me paraît se faire depuis fort longtemps. Les centres-bourgs ont commencé lorsqu'ils ont été désertés, qu'ils se sont retrouvés avec tous leurs commerces fermés et leurs habitants qui quittaient ces petits bourgs ; les municipalités se sont mises à investir, à racheter des locaux, à construire des biens fonciers pour pouvoir y mettre des services de restauration, des épiceries municipales qui sont gérées, certes pour du commerce, mais aussi pour de la vie au sein des villes et des bourgs, pour les faire revivre. Je vois en ce projet de la municipalité écho à ce qui se fait déjà ailleurs pour aider l'économie locale. Il n'y a pas de vacance actuelle, je sais Mme EYMES, c'est moi qui souvent vous le répète. Je vous parle de l'aspect économique.

Le Maire :

Mme EYMES, vous permettez que Catherine BOUIX s'exprime, après si vous voulez répondre à nouveau se sera possible, pas de problème.

Mme Catherine BOUIX :

Merci ! Je parle vraiment de ce renfort du tissu économique qui, a priori, cela est un petit peu oublié, est essentiel pour la vie de notre Ville. S'il n'y a pas cela, il n'y a pas de ville, elle se meurt. Je me suis faite interpellée par beaucoup de chefs d'entreprises du cœur de Ville, que cela soit les restaurateurs, les commerçants, les chefs d'entreprises divers et variés du secteur du service qui, au début du mandat, s'inquiétaient de savoir où allait être placé ce cinéma, parce qu'ils étaient tous ravis qu'un cinéma arrive, mais ils avaient tous peur que cela parte en périphérie parce qu'ils savaient très bien ce que cela voulait dire. Aujourd'hui, ce cinéma, nous le plaçons en cœur de Ville pour étayer ce projet Cœur d'agglomération afin que les habitants regagnent notre cœur de Ville, que les gens s'y sentent bien.

Je vais en rester là puisqu'effectivement, l'opposition est dans un état de conservatisme tel qu'en fait, nous avons des difficultés à échanger avec eux. Je crois fort en ce projet et je suis fort contente pour le commerce de centre-ville qu'il y ait ce projet qui sorte. Merci.

M. Francesco TESTA :

A la caricature et à la dérision qui sont souvent sources de vanité, permettez mes chers collègues, je vais utiliser l'imparfait du subjonctif, que je préférasse l'ironie et son cortège de sourires. Sur l'investissement, serait-ce à dire qu'une Ville comme Cahors ne peut pas investir trois millions d'euros pour l'aménagement du centre-ville ? C'est une question fondamentale qu'il faut se poser. Parce que si cela est le cas, il faut que nous rentrions tous chez nous. Si une Ville comme Cahors n'est pas en capacité d'investir au moins trois millions par an dans la Ville, alors il faut arrêter, il ne faut plus venir.

Vous savez, il y a des gestionnaires et j'en suis un, qui peuvent gérer un budget tout à fait parfaitement, sans investir quoi que ce soit et en faisant des économies. Viser le centre-ville, c'est aller à l'encontre et cela a été montré de tous ces centres-villes qui ont été paupérisés au cours des 15 dernières années. La paupérisation des centres-villes c'est quoi ? C'est le nid du Front national. Veut-on cela à Cahors ? Cela faisait longtemps, mais je le dis, j'insiste là-dessus. C'est un choix qui est un choix à mon avis à matière urbanistique que j'estime pertinent.

La question de l'offre n'est pas en soi l'offre cinématographique puisque, effectivement, nous passons de 4 à 7, il y a une plus-value, nous sommes bien d'accord et que mécaniquement forcément il y aura plus de personnes qui iront voir les films et ce qui est important, c'est le volet culturel qui est maintenu dans le projet. Vous avez raison, il faut que nous ayons un projet qui puisse jalonner ce volet culturel, que cela ne soit pas juste un effet d'annonce. Je sais que l'on peut vivre sans culture et il y en a qui le font très bien ! Certains s'en passent allègrement. J'affirme qu'avec la culture nous vivons mieux. Cet investissement pour réussir, a deux conditions nécessaires. C'est une prise de risque, certains l'on dit effectivement, tout projet est une prise de risque. Deux conditions à la réussite de ce projet et je demanderai à M. SIMON d'être vigilant, extrêmement vigilant sur ces deux conditions. La première, c'est la qualité architecturale, parce que, sauf erreur de ma part, je ne crois pas qu'il y ait eu au cours des vingt dernières années un bâtiment public municipal qui a été construit en centre-ville, où je me trompe ! Je ne crois pas. Nous sommes vraiment là dans une construction qui sera et qui doit être d'une exemplarité au niveau architectural. Elle doit représenter quand même cette volonté d'inscrire un bâtiment public dans le troisième millénaire. La deuxième condition qui me semble importante aussi, c'est la haute performance énergétique qu'aura ce bâtiment. Et là aussi, nous nous inscrivons dans l'exemplarité de la Ville. Pour moi effectivement, c'est un projet qui peut paraître comme cela, a priori, financièrement lourd mais en fait, ce ne sont que trois millions d'euros que nous devons additionner aux investissements depuis les vingt dernières années et vous allez vous étonner, mais cela a apporté quelque chose à la Ville. Sans investissement, nous n'avons plus rien à faire ici.

M. Bernard DELPECH :

Mes chers collègues, Monsieur le Maire, permettez-moi d'être un tout petit peu nuancé par rapport à deux interventions précédentes. Nous sommes dans un espace délibératif, et même si l'on est chacun dans la posture, nous avons eu l'occasion de présenter nos propres scénarios ou scénarii pour rester aussi dans le cinéma, même si je ne partage pas tous les textes qui ont été dits ou prononcés. Il me semble que nous ne sommes pas dans le « ou », mais plutôt dans le « et » que nous a fait rectifier tout à l'heure Michel GRINFEDER. Nous pouvons à la fois investir pour un cinéma dans Cahors, un outil moderne et adapté et nous pouvons aussi faire à côté d'autres choses et répondre aussi aux besoins des Cadurciens. Il me semble que ce que nous cherchons à faire à une époque, à une ère où les Villes sont en compétition, même les Villes de notre territoire, l'essentiel aussi pour Cahors, ce n'est pas de rester fermée, mais c'est aussi d'essayer d'attirer de nouvelles populations, des jeunes actifs et aussi un moyen d'avoir des rentrées, des recettes fiscales et de baisser plus tard, ou de partager un investissement. Francesco l'a dit, trois millions pour cette Ville ce n'est pas impossible. Nous pouvons avoir un cercle vertueux. Avoir un nouveau cinéma ce sont aussi plus de salles, donc plus d'écrans, c'est aussi une programmation qui est beaucoup plus large, qui permet de monter en charge et en puissance.

Je voulais dire aussi, mais cela a été rappelé, le choix de l'implantation au centre-ville afin d'avoir un élément qui est un élément structurant en cœur de Ville, je pensais avant de venir ce soir que cela était un choix qui faisait consensus, vraiment, qui me semblait être une priorité politique qui était partagée, mais l'on a le droit de se tromper aussi. Il me semble que ce complexe qui est plutôt un multisalles qu'un multiplexe, vient renforcer l'attractivité de notre Ville. Quand nous regardons tous les équipements dont la Ville de Cahors et le territoire et même celui du Grand Cahors, médiathèque, théâtre, deux complexes aquatiques, etc., nous sommes vraiment au-dessus du niveau de la strate.

Cela nous permet de continuer d'attirer aussi des populations. Cela est important pour les étudiants, la vie étudiante à Cahors. Je vous rappelle qu'il y a 1 000 étudiants sur le territoire. Nous pourrions ajouter pour faire plaisir aux uns et aux autres, les campings-caristes et autres qui pourraient venir gonfler les effectifs, même avec les colloques du patrimoine médiéval que nous défendons, au même titre que les autres. Il me semble que cela est aussi un support essentiel au développement des festivals de cinéma. M. GRINFEDER, vous qui avez pendant longtemps dirigé CINE+, vous savez à quel point et vous l'avez cité tout à l'heure à Cinédélices, ce qui est important c'est que nous puissions faire aussi également plus de médiations culturelles envers les jeunes publics. L'éducation à l'image n'est pas suffisamment pratiquée sur ce territoire, il faut des locaux, aussi accueillir collèges et lycéens au cinéma dans de meilleures conditions. Je voulais aussi rappeler que l'implication et l'attachement des exploitants du cinéma de l'ABC et du QUERCY pour l'instant Ludovic GRAILLAT et Charles MASCAGNI. Allez voir le cinéma de Saint-Gaudens, le multisalles qui est en plein centre-ville aussi, allez voir la programmation, allez voir les films d'Art et d'Essai qui sont programmés. C'est vraiment une grande qualité et un plus aussi pour ce territoire. Et tous ces éléments doivent constituer pour notre équipe et pour les Cadurciens, un motif supplémentaire de satisfaction. J'espère vous avoir convaincu au moins quelques-uns. Nous retournerons au cinéma ensemble.

M. Thibaut ROUET :

Je n'ai pas forcément l'habitude d'intervenir lors des séances, mais je veux juste dire que je trouve que c'est vraiment un beau projet. Je reste enthousiaste. Cela est facile, je suis dans la majorité, mais vraiment je trouve que c'est un beau projet avec cette idée de moderniser le cinéma, le son, la qualité de l'image aussi, que nous pouvons projeter dans un futur projet, cela compte aussi. L'idée de dire que vous n'avez pas vu souvent la queue à l'extérieur pour certains films, je peux l'entendre, mais je peux vous assurer que nous pouvons faire la queue à l'extérieur en hiver ou sous la pluie et ce n'est pas forcément des plus agréables. Je pense qu'un outil moderne peut répondre à ce problème. Quand nous voyons d'autres Villes que Cahors par rapport au cinéma, nous avons quatre cinémas à Agen ou celui d'Aurillac aussi, en centre-ville et nous voyons le plus que cela a apporté, c'est vraiment bien. La notion de cinéma pour les familles, pour emmener les enfants, plus de salles, plus de films, plus de films aussi pour les enfants pour répondre à un besoin que nous n'avons pas forcément aujourd'hui à la mesure de ce que nous pouvons espérer.

Ensuite, vous avez parlé tout à l'heure de patrimoine, que ces salles sont belles, qu'elles font partie du patrimoine, peut-être que la piscine de la Croix de Fer était aussi un patrimoine de Cahors qu'il ne fallait pas bouger, mais vous avez vu l'offre, le monde, les familles qui viennent dimanche matin ? Nous n'y allions pas avant à la Croix de Fer. Là nous avons fait un beau projet par rapport à cela.

Je suis surpris, j'apprends beaucoup de choses tous les jours, ici en travaillant comme conseiller municipal, je suis l'équipe, je la soutiens et quand je vois ce que font les adjoints, Michel SIMON par exemple qui portait et qui a présenté le budget, c'est vous Monsieur, qui avez, il y a quelques séances, félicité M. SIMON de pêcher les subventions, de faire de bons montages pour la Ville et j'ai du mal à imaginer que M. SIMON présente au Conseil municipal, un projet qui serait kamikaze d'après vos dires. Moi, je leur fais vraiment confiance et j'espère que ce projet va bien aboutir. Merci.

Mme Françoise FAUBERT :

Juste deux mots. L'hiver dernier je croisais des parents qui me racontaient que leurs enfants avaient été à Cap' Cinéma à Montauban et s'étaient plantés en voiture sur la route. Ces parents m'ont dit fermement « ... mais quand est-ce que vous nous le faites ce cinéma ? ... ». Je crois que les jeunes ont aussi besoin d'une vie dans cette Ville. Ils ont besoin de se retrouver. On voit les Docks comment cela marche aujourd'hui. Ce cinéma est indispensable pour nous.

M. Vincent BOUILLAGUET :

Deux secondes pour revenir aux chiffres, ma passion et pour vous dire qu'il faut « savoir raison garder ». Je rejoins en cela les propos de Francesco TESTA. Il faut remettre les chiffres en perspective. Nous parlons d'un laisser à charge pour la Ville de Cahors de trois millions, ce n'est qu'un plan prévisionnel, cela peut-être moins, peut-être plus, mais plutôt moins puisque vous connaissez à peu près notre propension à trouver des subventions. Je ne parle pas des 16 millions du parking, ce n'est pas la peine. Donc, 3 millions en reste à charge, je vous rappelle que chaque année la Ville investit 5-6 millions d'euros. Le plan pluriannuel de l'investissement le P.P.I., chaque année c'est 5-6 millions d'euros. Vous voyez, les 3 millions c'est le capital de l'emprunt que nous remboursons chaque année soit 3 100 000/3 200 000, 2 900 000 euros, c'est forcément aléatoire en fonction des annuités. Et nous nous attachons chaque année à emprunter moins que le capital remboursé. C'est un cercle vertueux, il paraît simple, mais nous faisons des promesses et nous les tenons. Nous avons un programme et nous l'appliquons, mais en 2019 nous rendrons la Ville moins endettée que nous l'avons prise en 2014 et nous l'avons déjà moins endettée qu'en 2008. Je rappelle que le ratio des endettements, la capacité à se désendetter, c'est le plus important, je l'ai devant les yeux. Il fallait en 2008, quand nous sommes arrivés en responsabilité, 16 ans pour désendetter la Ville, il fallait l'an passé 9,6 années. Nous sommes passés de 16 années à 9,6. Cela ne nous empêche pas d'emprunter, ce n'est pas toujours facile, mais nous arrivons et malgré tout je veux dire que l'endettement est très important. Nous restons avec un ratio très important, supérieur à celui de Montauban par exemple ou d'autres, mais nous sommes partis de loin et nous progressons. Un emprunt ou un financement de trois millions qui ne serait pas de trois millions, je le rappelle parce qu'il serait couvert déjà pour au moins un million par des versements de loyers, etc., nous sommes loin de dépenses pharaoniques. Ou alors comme le dit Francesco, il ne faut plus rien faire. Nous sommes vraiment dans de l'investissement structurant, pour la Ville, des bâtiments dont nous serons propriétaires, avec des retours sur investissements, etc. Je ne veux pas être plus long, mais je voulais remettre les chiffres en perspective.

M. Daniel COUPY :

Il est difficile de reprendre tous les arguments. Vous allez comprendre que je suis tout à fait favorable à ce type de projet, pour la bonne raison que cela est un chantier qui va s'élever à 5 500 000 ; imaginez ce que cela peut représenter comme milliers d'heures de travail pour les entreprises, pour les gens de Cahors et des environs, qui vont pouvoir intervenir sur ce chantier. Alors on se plaint toujours qu'il n'y a pas de boulot à Cahors, tout le monde « fout le camp ! » et qu'on ne fait rien ! Le jour où nous lançons un projet de 5 500 000 euros, nous faisons « la fine gueule ».

Nous préférons effectivement aménager un peu mieux le QUERCY, c'est-à-dire que nous allons installer des ascenseurs pour avoir une accessibilité, nous allons mettre un emplâtre

sur une jambe de bois ; et que va-t-on faire à l'ABC aussi, pour améliorer l'accessibilité ? Ce sont des travaux qui vont complètement défigurer ces bâtiments et qui seront inadaptés. Nous avons là, la chance d'avoir un projet qui va nous apporter de l'activité pour la région, nous avons râlé après le CHAI, mais le CHAI c'est quand même du boulot et tout ce quartier a été revitalisé. Alors, ne faisons pas la fine bouche quand il y a du travail qui se présente à Cahors, prenons-le.

M. Michel SIMON :

Juste quelques éléments avant de laisser la parole à M. le Maire, là-dessus. Les avis sont divergents, ce n'est pas une surprise, nous nous y attendions entre l'opposition et la majorité municipale, mais il y a quand même là-dessus deux éléments. Il y a des éléments de postures, cela se comprend, cela fait partie de la vie publique. Il y a quand même quelques contre-vérités qu'il faut arrêter, parce que j'ai trop connu cela depuis 2008, il ne faut pas les laisser passer. C'est ce que je voulais juste résumer là-dessus. D'abord un projet comme un cinéma, qui est un projet culturel, n'est pas surtout en proportion directe avec le nombre de sièges. Il faut y intégrer la valeur qualitative rajoutée, qui est un élément fondamental, la gestion par les exploitants, la qualité de service qui est apportée au niveau de l'exploitation avec un outil de nouvelle génération. Ceci est le premier élément. Je vais reprendre dans l'ordre inverse, M. GRINFEDER, nous sommes habitués, nous avons eu de nombreuses discussions ensemble. Mais si je compare avec ce qu'a dit le premier intervenant, M. MAFFRE, vous êtes en totale opposition. Pour l'un il y a tout ce qu'il faut, pour l'autre il n'y a rien de bon. Enfin il faudra se mettre d'accord d'abord là-dessus. Mme EYMES, à Aurillac le financement a été fait dans le cadre du contrat de plan État-Région 2007-2013 donc avec un important financement reconnu par les pouvoirs publics de la région Auvergne, et si effectivement la proportion entre le privé et le public diffère de celle de CAHORS, il faudra comparer les loyers, parce que les loyers diffèrent énormément également. C'est une information que je vous donne, il y a eu de l'investissement du privé, mais par contre le loyer est quasiment ridicule.

M. Jean-Luc MAFFRE :

Je tiens à rappeler quand même que nous sommes tout à fait d'accord avec M. GRINFEDER. Nous avons dit qu'il n'y avait pas de problèmes majeurs sur les cinémas actuels, que nous pouvions les améliorer et que l'existant était de qualité. Nous avons dit exactement la même chose tous les deux.

M. Michel SIMON :

De deux manières différentes quand même. La surface utile, Mme EYMES n'est pas la surface au sol. Vous avez parlé de 3 200 m² à Aurillac, 2 000 m² de surface utile c'est au moins sur deux niveaux dont l'impact n'est pas celui que vous décrivez. Par contre, moi je ne suis pas devin non plus, tant que le concours d'architecte n'est pas fait, je n'ai pas vu et je ne sais pas quelle va être la tête du projet. En cela, je rejoins ce qu'a dit Francesco TESTA. C'est un élément essentiel sur la qualité architecturale qu'aura ce projet et cette qualité architecturale ne pourra se faire en centre-ville que par un investissement public à partir d'un concours.

Mme Isabelle EYMES :

Les corps de garde.

M. Michel SIMON :

Les corps de garde ne sont pas du tout impactés dans le projet de base, mais cela va être le résultat. Sachez que le Musée de la Résistance est un élément fondamental que nous garderons en fonction sur la Ville de CAHORS. Je vous l'ai dit tout à l'heure, nous sommes dans une avancée progressive, de ce projet. Moi, je ne sais pas si nous allons démolir des arbres. Cela va être le travail de l'architecte. Nous nous occupons dans une stratégie de définir les conditions d'organisation d'une programmation d'un projet. Il y a d'autres acteurs qui interviennent, l'architecte en est un, et donc cela va être au niveau du jury de voir aussi, d'apprécier le résultat des propositions. Y aura-t-il trois projets, ou quatre ou cinq ? C'est dans cette fourchette que cela va se passer, mais je ne peux pas moi, vous répondre sur des choses que je ne connais pas encore. Ce projet est un projet que nous présentons au stade de la programmation. Nous ne sommes pas dans un stade définitif. Vous l'avez vu tout à l'heure, pour les espaces autour du Pont Valentré et il y a eu des évolutions positives de ce projet et l'ensemble de nos projets sont menés de cette manière-là. Le devenir de l'ABC, vous en avez parlé également, sera remis dans le réseau, c'est un bâti de propriété de la Ville et effectivement nous avons déjà, depuis que l'on parle dans la presse d'un futur cinéma, des gens qui commencent à poser des questions, « ... Je pourrais être intéressé pour telle activité, etc. ». A chaque jour suffit sa peine, là aussi, nous sommes encore en exploitation jusqu'en 2019 à l'ABC ou au QUERCY. Il ne faut pas oublier, ne les mettons pas à la porte, aussi rapidement. Par contre le QUERCY est une propriété privée, c'est un bâtiment qui a une certaine classe je dirais, nous accompagnerons le privé quand le temps viendra également de ce côté-là. Quant au calcul du coût à la place, Mme EYMES, je dirais il est juste un peu simpliste. Je n'irais pas plus loin, vous comparez des choses qui ne sont pas comparables, parce que souvent ces ratios, ce sont des ratios de ce que nous ne voulons pas, c'est-à-dire de ceux qui sont en périphériques comme à Montauban. Évidemment, ils coûtent moins chers qu'un cinéma, en centre-ville nous voulons du bâti et pas de la tôle. Cela est tout à fait normal, donc je n'irai pas plus loin. Pour le million, Mme LE QUENTREC, c'est l'équivalent de l'emprunt que permettra de rembourser la location, qui va se situer entre 45 et 50 000 euros en valeur de base. C'est la valeur issue du schéma comptable professionnel, de l'activité en fonction du nombre d'entrées qu'il y aura sur le cinéma. C'est tout ce que j'avais à dire comme complément. Je tenais à faire ces reprises pour éviter que nous ne partions dans des dérives trop importantes.

Mme Isabelle EYMES :

Sur la question de ce que préconise le cabinet Egis quand il dit « ... Il s'agit d'un foncier public qu'il conviendra de déplacer en fonction privée pour la construction nouvelle... »

M. Michel SIMON répond :

Oui, cela est tout à fait classique effectivement, c'est un transfert pour rentrer dans le domaine privé de la commune. C'est tout. Cela est une obligation quand on construit un bâtiment de le faire sur le domaine privé de la commune. Quand vous avez un espace public qui est ouvert à tout le monde, il faut d'abord le classer dans le domaine privé de la commune pour pouvoir y faire un projet. Mais il reste à la commune. Ce n'est pas un transfert à un privé, personne physique.

Le Maire :

Quelques mots de conclusion, vous le savez c'est un des projets phare de notre mandat. Nous avons souhaité en faire un des projets phares de notre mandat et comme souvent, la

majorité défend son projet et l'opposition s'oppose. Cela est peut-être regrettable, mais ce soir c'est à nouveau ce qui s'est passé. Je crois que nous avons fait un exposé le plus complet possible, il y aura d'autres questions auxquelles nous aurons à répondre, cela est normal. Ce que je voudrais rappeler c'est que d'abord, c'est un engagement de campagne et que nous mettons souvent sur le dos de la distance aujourd'hui qui s'opère entre les hommes politiques et leurs citoyens, le fait qu'ils sont dans l'incapacité de respecter leurs engagements. Nous l'avions proposé dans le cadre de notre projet. Ce projet a été validé, il est normal aujourd'hui que nous mettions tout notre potentiel à réaliser ce projet, comme nous avons d'ailleurs réalisé à l'époque, le complexe aquatique d'hiver, comme nous avons mis en place le plan de tranquillité publique, comme nous développons Cahors Sud, comme nous développons l'enseignement universitaire et comme nous allons prochainement engager la rénovation du musée. Je crois qu'il est sain à un moment donné, de tenir ses engagements et c'est ce que nous souhaitons faire. Il y avait aussi la volonté, elle a été parfois un peu contestée et j'en suis un petit peu surpris, de travailler avec les acteurs locaux. Chaque fois, vous nous interpellez M. MAFFRE pour nous dire « ... Il faut travailler avec des acteurs locaux... ». Nous avons trouvé la possibilité juridique, elle a été validée, de travailler avec les opérateurs et les exploitants en place et d'être en mesure d'avoir une procédure qui soit plus simple. Vous n'allez pas la contester vous qui êtes toujours le chantre d'une amélioration et d'un assouplissement des procédures. Nous avons souhaité travailler avec les exploitants locaux, d'abord parce que nous considérons qu'ils ont fait la vie culturelle de ce territoire, je pense, évidemment notamment à Ludovic GRAILLAT qui y a participé et a travaillé avec des associations. Je pense qu'il est important de pouvoir continuer ce travail qui a été engagé avec eux, parce que c'est aussi l'histoire de cette Ville. Nous souhaitons aussi qu'il y ait une forme de garantie sur l'ambition qui est la nôtre, de ne pas avoir qu'un équipement commercial, qu'un équipement de divertissement, mais aussi un équipement culturel. Nous ne sommes pas dans un cinéma multiplexe à la Montalbanaise. Nous sommes sur quelque chose de bien plus important. Et nous avons fait le choix d'exploitants dont nous savons qu'ils sont les tenants de ce cinéma, indépendants et notamment M. MASCAGNI, c'est-à-dire qu'ils considèrent qu'il y a un volet qui est extrêmement important, à savoir, la médiation culturelle ; cette médiation, c'est aller à la rencontre du public, c'est de tisser un lien avec les associations, avec la population, de faire en sorte que nous valorisions cette culture qui est essentielle dans notre démocratie, qui est parfois malmenée.

Et puis, vous l'avez compris, c'est un équipement qui rentre dans une stratégie, cette stratégie de reconquête du cœur d'agglomération. J'ai même tendance à dire que c'est la tête de pont de cette stratégie de reconquête du cœur d'agglomération. Je ne doute pas de votre sincérité, notamment de la vôtre, Mme EYMES, quand vous appelez à la reconquête du centre ancien, quand vous validez parfois même les mesures, pas toujours populaires que nous prenons sur la circulation. Il n'empêche que si vous voulez véritablement revitaliser le centre-ville, il faut donner des signes et quand vous avez un équipement qui vous permet, sur des études dont on a dit qu'elles étaient plutôt minorées, de générer 50 000 à 70 000 personnes, d'entrées supplémentaires sur le centre-ville cela est évidemment un élément d'attractivité, à la fois pour le centre et à la fois pour le commerce de centre-ville, auquel nous sommes si attachés, alors que dans d'autres villes, nous savons les difficultés qu'il rencontre.

Mais il est fragile et il faut être en capacité de l'accompagner. Sur le montage, nous avons fait en sorte de valider l'intuition qui était la nôtre au départ, qui n'est pas une idée que nous avons eue, un soir, en nous disant « ... Tiens, nous allons faire un complexe

cinématographique de centre-ville... ». Nous sommes allés voir ce qui se faisait ailleurs, nous sommes allés dans des Villes moyennes. Nous avons constaté que toutes les autres Villes de notre strate mettaient en place aujourd'hui des complexes cinématographiques. Mais nous avons souhaité aussi le faire valider par des études nombreuses que nous vous avons transmises. Ces études-là, tout d'abord, elles valident l'opportunité. Vous contestez aujourd'hui la nécessité de rénover ces équipements, mais allez en discuter avec les opérateurs actuels, demandez aux exploitants, ils vous diront à quel point, rénover des équipements, faire de deux équipements un seul va pouvoir véritablement apporter une attractivité supplémentaire. Allez discuter avec les acteurs économiques, puisque c'est une philosophie chez vous que vous imposez souvent, d'aller discuter avec les acteurs économiques, en l'occurrence, visiblement vous ne l'avez pas fait. Elle a validé la faisabilité, oui c'est possible de le faire à Bessières, en centre-ville alors que je peux vous dire qu'au départ, cela n'était pas gagné d'avance d'aller trouver un terrain qui était compatible avec une exploitation cinématographique en plein centre-ville. Elle a validé la viabilité du projet.

Je sais bien que nous pouvons demain avoir un scénario catastrophe qui fait que le cinéma disparaisse en France. Cela fait quand même des années que cela dure. Donc, si à un moment donné, nous déterminons qu'il y a la place de cette salle et qu'il y a des perspectives de développement du cinéma qui sont réelles, puisque la fréquentation globale nationale est plutôt en augmentation, c'est que nous avons quand même quelques assurances pour le futur. Et puis il y a la soutenabilité et c'est l'aspect financier. Nous sommes dans notre doctrine qui était de dire, nous n'avons pas la capacité de générer des équipements qui vont créer des dépenses de fonctionnement. En revanche, nous devons investir, parce que l'investissement, c'est le moteur de l'activité économique et c'est ce dont ont besoin les entreprises. Donc, nous sommes pleinement dans ces orientations-là. Nous investissons et cet investissement ne générera pas de charges de fonctionnement derrière avec un investissement qui est raisonnable, je crois que Vincent BOUILLAGUET l'a bien expliqué et qui est tout à fait compatible avec nos capacités financières.

Et il y a également le montage, nous l'avons bien compris, certains considèrent que cela devrait être du tout public, d'autres considèrent plutôt exactement l'inverse, c'est-à-dire que cela devrait être du tout privé.

Et quand nous avons des investissements structurants, ce que l'on appelle aussi des investissements productifs, il y a toujours une mobilisation de la collectivité. Vous évoquez souvent la nécessité d'investir à Cahors Sud. Mais qu'est-ce qui se passe à Cahors Sud ? Nous mettons de l'argent, nous viabilisons, nous accompagnons. Il n'y a pas un retour direct lorsque l'on investit, il y a un retour à moyen terme, à long terme. De la même façon, vous me dites « ... Cela devrait être essentiellement public, il ne devrait pas y avoir d'exploitants privés sur le cinéma... ». Mais que se passe-t-il depuis des années ? Il y a une participation publique avec le bâtiment de l'ABC qui a été mis à disposition et il y a un exploitant privé qui le gère. Donc, là-dessus nous ne sommes pas dans une révolution mais plutôt dans la continuité de ce qui a été fait pendant des années à Cahors. Moi je crois ce soir et je fais attention aux mots car je ne veux pas qu'ils soient blessants, qu'il y a eu effectivement comme cela a été dit, une convergence des conservatismes ce soir.

Je constate d'ailleurs que vous approuvez bon nombre de délibérations, souvent d'ailleurs quand elles sont techniques, administratives, mais en vérité, c'est lorsque nous vous proposons des projets, des soutiens sur des équipements, des manifestations qui apportent une réelle attractivité à ce territoire, finalement vous êtes toujours contre. Vous êtes contre

Cahors Plage, vous pinaillez sur la subvention pour le Blues, vous êtes contre le CHAI, vous êtes contre l'hôtel... Je suis sûr qu'hier vous auriez été contre le Complexe aquatique d'hiver si nous l'avions proposé à votre approbation. À un moment donné, nous avons une ambition qui est que cette Ville de Cahors puisse être une Ville d'équilibre par rapport à la métropole toulousaine. Cela sous-entend que nous soyons en capacité de nous équiper, de faire évoluer notre tissu culturel, notre tissu sportif, c'est cela notre philosophie. Et cette philosophie-là, c'est la seule qui peut garantir demain d'avoir un développement harmonieux de ce territoire et de cette Ville. Et c'est pour cela que nous allons continuer dans cet état d'esprit et c'est pour cela que nous allons faire en sorte de porter ce projet qui est un projet difficile, sur lequel nous avons énormément travaillé, mais que nous devons réussir et en 2020, l'histoire jugera entre ceux qui se sont opposés et ceux qui ont proposé et la démocratie fera que, comme cela se passe tous les 6 ans, les gens auront l'occasion de s'exprimer et de valider ou de contester ce qui a été fait. Voilà ce que je souhaitais dire ; je soumetts cette délibération à votre approbation et évidemment nous analyserons les autres.

Mme DIRAT Laurence, M. MAFFRE Jean-Luc, Mme RIVIERE Brigitte, M. GRINFEDER Michel, Mme LE QUENTREC Yannick, Mme EYMES Isabelle votent contre.
Adopté à la majorité.

16. Autorisation de Programme et crédit de paiement pour la réalisation des études du complexe cinématographique de Cahors

M. le Maire :

J'imagine que nous ne referons pas le débat sur les autres et j'imagine que le vote sera exactement le même bien évidemment.

Mme DIRAT Laurence, M. MAFFRE Jean-Luc, Mme RIVIERE Brigitte, M. GRINFEDER Michel, Mme LE QUENTREC Yannick, Mme EYMES Isabelle votent contre.
Adopté à la majorité.

17. Composition du jury – Organisation du concours de maîtrise d'œuvre sur esquisse pour la construction du complexe cinématographique de Cahors et le réaménagement des espaces publics environnants – Autorisation de signature du marché de service

Vincent BOUILLAGUET :

Elle vise donc à autoriser M. le Maire Président de la Commission d'appel d'offres qui sera le président du jury et désignera par arrêté, son représentant, à signer le marché de prestation de services, à approuver également que les membres de la Commission d'appel d'offres qui ont été désignés au dernier Conseil, seront membres du jury, conformément aux articles susvisés et à approuver que le président du jury désignera par arrêté, un tiers des membres du Jury ayant une qualification particulière et en fixera l'indemnité correspondante.

C'est une règle des procédures de marché public, où il faut qu'il y ait 1/3 de personnes composant le jury qui soient des hommes de l'art compétents en la matière ; il s'agit aussi, d'approuver que le président du jury pourra s'entourer des agents compétents dans la matière relative au service des grands projets, que M. le Maire sera chargé d'organiser le mode de sélection du concours restreint de maîtrise d'œuvre sur esquisse et le

réaménagement des espaces publics environnants, c'est ce que je vous indiquais en deux phases, sélection de 3 à 5 équipes et ensuite travail des équipes présélectionnées.

Il sera arrêté, après avis motivé du jury, la liste des candidats admis à présenter une esquisse, entre 3 et 5. Les gens qui vont travailler ensuite, auront une indemnité, pour ceux du moins qui ne seront pas retenus, estimée à 40 000 euros en fonction de la prestation qui est demandée ; là aussi, cela est cadré par des textes tout à fait réglementaires. Enfin, d'autoriser M. le Maire à arrêter la liste, après saisie du jury, du ou des lauréats admis à la procédure négociée prévue à l'article susvisé et enfin, de conclure et signer le marché de service aux lauréats, ou à l'un des lauréats, invités à participer aux négociations.

Mme DIRAT Laurence, M. MAFFRE Jean-Luc, Mme RIVIERE Brigitte, M. GRINFEDER Michel, Mme LE QUENTREC Yannick, Mme EYMES Isabelle votent contre.
Adopté à la majorité.

18. Création d'un complexe cinématographique – Désignation de l'exploitant du cinéma

Le Maire :

Nous vous proposons d'attribuer à la S.A.R.L. Société cadurcienne d'exploitation cinématographique ou toute personne qui lui serait juridiquement substituée, l'exploitation du futur complexe cinématographique de centre-ville qui remplacera les deux équipements en place et d'autoriser M. le Maire à signer un document contractuel, le plus pertinent qui aura été retenu ainsi que tous les documents afférant à ce dossier.

M.M TULET et GRINFEDER ne prennent pas part au vote.
Mme DIRAT Laurence, M. MAFFRE Jean-Luc, Mme RIVIERE Brigitte, Mme LE QUENTREC Yannick, Mme EYMES Isabelle votent contre.
Adopté à la majorité.

19. Cession des parcelles situées rue de Fouillac à Mme Maryline DASQUIE.

Michel SIMON :

C'est un projet qui date déjà de 2012 ou 2013, qui avait été laissé de côté, pour des raisons de santé, mais Mme DASQUIE a resollicité l'avis au travers notre référente de quartier, Sylvie CHANUT-STOEFFLER, pour revoir et retravailler ce projet de demande d'acquisition d'une parcelle adjacente à son habitat, rue Fouillac. Elle souhaite devenir propriétaire de la parcelle adjacente qui constitue l'emprise d'un jardin et envisage en outre, de créer une ouverture depuis son habitation, de liaison pour aller de plain-pied dans ce jardin. Elle s'engage également à maintenir un espace vert en ce lieu et à garantir la vue d'un espace végétal depuis la rue de Fouillac, donc il n'est pas question de monter des murs ou de reconstruire en la matière. Elle s'engage également à maintenir l'esprit des jardins de la Ville, à aménager le jardin dans le respect des propriétés voisines.

Nous avons sollicité l'avis des domaines, qui s'élève à 7 600 euros et nous vous proposons d'approuver cette cession de parcelle à Mme DASQUIE au prix d'estimation des domaines, 7 600 euros, d'autoriser M. le Maire à signer l'acte notarié ainsi que tous les documents y afférents, de dire que l'ensemble des engagements de Mme DASQUIE précités dans la délibération, seront reportés dans l'acte de vente, donc il y a un engagement tout à fait contractuel, entre Mme DASQUIE et la collectivité et tous les frais seront à la charge de l'acquéreur.

GESTION DU PATRIMOINE

20. Cession de la maison mitoyenne sise à Cahors, 9001 rue Malique

Michel SIMON :

Le 16 juin dernier, vous nous avez autorisés à engager la procédure de mise à la vente de ces deux maisons mitoyennes qui sont face au groupe scolaire Bellevue, à Lamothe et l'agence DUVERNET a relayé à l'avis d'une offre d'acquisition présentée par M. SOENEN et Mme HEBRARD portant sur la maison établie sur la parcelle BR 68 au prix de 90 000 euros. Il paraît opportun de donner une suite favorable à cette offre dans la mesure où les acquéreurs envisagent d'affecter le bâtiment à l'usage d'un cabinet Médical puisque Mme HEBRARD est masseur-kinésithérapeute et ostéopathe spécialisée en pédiatrie. La cession à leur profit permettrait comme cela de renforcer l'offre de soins dans ce domaine sur le territoire. C'est un élément qui a sa valeur. Cette cession, de par sa nouvelle destination, n'interdit pas de vendre le second bâtiment et c'est ce que nous continuons à faire. Sachez aussi que cela est la seule visite qui a été conclusive, je dirais en terme de proposition qui nous a été faite ; cette opportunité essayons de la saisir et donc je vous propose d'autoriser la cession dans les conditions précitées, au profit de M. SOENEN et Mme HEBRARD au prix de 90 000 euros, d'autoriser les acquéreurs à déposer un dossier de demande de changement de destination, et de charger Maître VANDERWALLE, notaire, de la rédaction des actes nécessaires étant précisé que les frais charges et honoraires seront à la charge de l'acquéreur et d'autoriser M. le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

PETITE ENFANCE/SOLIDARITÉS

21. Convention de partenariat pour la gestion des crèches de la C.A.F.

Mme Martine LOOCK :

La Ville de Cahors compte quatre structures des gardes collectives pour les enfants de moins de 3 ans. Deux d'entre elles, les crèches de Sainte-Valérie et de Terre Rouge sont gérées par la C.A.F. Cet organisme gère également une crèche familiale qui relève de l'accueil individuel. Ce partenariat repose sur un conventionnement établi en 1992. Il était donc nécessaire aujourd'hui d'en redéfinir les modalités pour diverses raisons. Des changements importants sont intervenus ces dix dernières années, marqués par des évolutions législatives et de nouveaux besoins sociaux et éducatifs. Le contexte budgétaire contraint, oblige à une réflexion approfondie sur ces structures afin de pérenniser sur notre territoire la qualité de nos services en matière de petite enfance dans le respect de certains équilibres. Le projet de convention de partenariat qui vous est proposé, résulte de ce constat partagé et d'un travail commun entre la Ville et la C.A.F. Il pose les bases d'un véritable partenariat.

Quels sont les points d'évolution les plus importants :

- La collectivité n'est plus limitée au rôle de financeur, mais pourra par des échanges d'informations formalisées avoir une connaissance plus précise des composantes budgétaires de ces structures.

- La transmission régulière de données statistiques permettra une étude plus fine de ces structures en regard de la provenance géographique des enfants qui les fréquentent.
- Des rencontres régulières également formalisées, tant sur le plan technique que sur le plan politique, permettront un véritable partenariat.
- Enfin, relativement à nos observations, sur le financement de ces structures, qui était exclusivement porté par la Ville de Cahors, alors que les familles qui les utilisent sont originaires de tout le territoire, la C.A.F. a proposé de porter sa part de financement hors participation des familles, de 55 à 60 %, ramenant par là même, celle de la Ville de 45 à 40 %.

Cette nouvelle disposition financière s'appliquant sur l'exercice 2016, impactera favorablement notre budget en 2017, le paiement de cette participation se faisant toujours avec un décalage de 1 an.

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée, d'approuver la convention de partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales du Lot et d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer la convention ainsi que tous les documents y afférents tels que des avenants ultérieurs à la convention constitutive.

Mme Isabelle EYMES :

Je trouve tout à fait intéressant que nous puissions dans l'avenir connaître l'origine géographique des enfants qui sont inscrits dans ces crèches de façon à pouvoir considérer la part de financement de la Ville pour des enfants de la Ville et pour des enfants de la Ville et pour des enfants du Grand Cahors. Cela me paraît intéressant.

Mme Martine LOOCK :

Cela a été effectivement l'objet de discussions, il faut bien dire que cette convention, cela fait plusieurs mois que nous la discutons, elle n'a pas été évidente, le point d'entente n'a pas été évident à trouver, mais il l'a été dans des évolutions qui sont effectivement positives.

Le Maire :

Oui, avec une répartition plus juste, donc nous en avons tous conscience ; il faut quand même saluer l'écoute de la Caisse d'Allocations Familiales et j'espère que nous pourrons continuer à travailler de la même façon dans le cadre d'un véritable partenariat. Je la soumets donc à votre approbation.

Adopté à l'unanimité.

22.Réhabilitation d'un accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) Rue Camille Desmoulins

Mme Martine LOOCK :

Afin de permettre l'accueil des enfants de 3 à 12 ans du quartier de Terre Rouge, la Ville de Cahors souhaite réhabiliter les locaux de l'ALSH actuel anciennement cantine de la Maternelle Lucien BENAC. Cette ALSH se veut un espace ouvert sur son environnement, en particulier sur l'école, le sens social et plus largement sur le quartier, un espace de mixité et de lien social, qui s'inscrit dans les objectifs du projet éducatif local. Cette opération globale sera favorisée par des aides au financement de l'Europe et de l'État qui ont été sollicitées. Elle a pour objectif d'adapter les locaux et les espaces extérieurs aux besoins liés à l'activité. Elle se déroulerait en deux phases. En premier lieu, traitement de l'ensemble des éléments du bâti, destinés à optimiser les coûts de fonctionnement, remplacement de la couverture y compris l'isolation, remplacement de la chaudière et des systèmes de régulation, isolation par l'extérieur et remplacement des menuiseries, mise aux normes en termes d'accessibilité.

Cette première phase débiterait avant la fin de l'année 2016, afin de limiter l'impact sur le fonctionnement de la structure.

Dans un deuxième temps, aménagement des espaces extérieurs à ce jour, peu ou mal utilisés, réaménagement de l'ancien terrain de sport de l'École Lucien BENAC au bénéfice de toutes les structures voisines, ALSH, centre social et école, installation d'une aire de jeux, ouverte sur le quartier. Cette réhabilitation est estimée à 374 000 euros HT.

Le plan de financement proposé est le suivant : le montant total TTC des travaux s'élève à 448 800 euros, pour la première phase d'aménagement intérieur 242 873 euros et en phase deux d'aménagement extérieur 205 927 euros.

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée de valider l'autorisation de programme à hauteur de 448 800 euros ainsi que les crédits de paiements suivants :

- sur 2016 : 10 000 euros
- sur 2017 : 232 873 euros cela correspond à la première phase
- sur 2018 : 205 927 euros

Et d'autoriser M. le Maire ou son représentant à prendre toutes les dispositions à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Adopté à l'unanimité.

Départ de Mme LEQUENTREC à 22h25.

Présents : 29

Excusés : 6

Procuration(s) : 4

23. Adhésion à la Fédération Interdépartementale des centres sociaux « Garonne Occitanie » (FIGO)

Mme Sabine HAUDRY-ZUILI :

Les espaces sociaux et citoyens de la Ville de Cahors ont une place centrale dans la vie des quartiers ; ce sont des lieux de proximité à vocation globale qui veillent à la mixité sociale et au lien social. Ils sont ouverts à tous et à toutes. Ils favorisent l'expression, l'initiative, la participation, la conception de projets.

Ils recherchent des réponses partagées aux problématiques dans l'accompagnement et du soutien aux initiatives citoyennes. Les équipes qui les composent au travers des partenariats forts s'engagent dans les missions suivantes :

- développer et soutenir toutes les formes de participation pour les habitants ;
- affirmer de vivre ensemble comme fondement du lien social sur les territoires
- permettre et favoriser l'exercice de la citoyenneté ;
- renforcer la cohésion intra-familiale et la solidarité inter-familiale.

Pour renforcer leur mission, pour échanger sur les pratiques, ou se former, les espaces sociaux et citoyens ont besoin de partager avec d'autres centres sociaux tant au niveau départemental, régional que national. Du coup, cette volonté d'échange a rencontré un écho fort au niveau départemental et régional et a été accompagnée depuis 1 an et demi par la Fédération Nationale des centres sociaux. Le besoin collectif des centres sociaux de se rencontrer pour affirmer ensemble leur projet et développer entre eux la solidarité a créé progressivement un réseau départemental, régional et national.

Ainsi, nous avons une double démarche volontaire et réciproque, celle des espaces sociaux et citoyens de la Ville de Cahors d'adhérer au projet porté par les membres du réseau et faire reconnaître par celui-ci le projet des espaces sociaux, et celle du réseau qui reconnaît que les orientations et actions des espaces sociaux et citoyens sont en adéquation avec ce projet commun, et les valeurs de la charte fédérale.

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée, vu l'avis de la Commission action sociale, solidarité que nous avons présidée dernièrement, de valider la demande d'adhésion à la Fédération interdépartementale des centres sociaux, FIGO, Occitanie, pour un montant de

deux cents euros en 2016, puis selon un calcul de cotisation en vigueur les années suivantes, d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à la concrétisation de cette adhésion.

Je tiens à dire aussi une petite chose ; quand nous avons une formation qui est organisée par la Fédération, les 200 euros vont vite être récupérés, puisqu'une formation proposée avec adhésion nous est facturée 200 euros de moins par Directrice. Il est important de le savoir, nous les récupérerons très vite. Ce n'est que 200 euros.

Adopté à l'unanimité.

EAU

24.Procédure d'enquête publique relative à la mise en place des périmètres de protection de la Fontaine des Chartreux

M. Henri COLIN :

La Ville de Cahors achève actuellement la procédure d'établissement des périmètres de protection immédiate rapprochée de la Fontaine des Chartreux. Le bureau d'étude SAFEGE, qui avait été mandaté par la collectivité, a réalisé l'étude permettant d'examiner les contraintes et de mettre en place les moyens de protection associés afin de constituer le dossier administratif des périmètres de protection du captage. Ce dossier de demande de déclaration d'utilité publique a été déposé auprès de l'Agence de Santé et est en cours d'instruction. Conformément au Code de la Santé publique, il y a lieu aujourd'hui de solliciter auprès de la Préfecture du Lot, l'ouverture d'une enquête publique. Le montant de cette enquête publique est estimé à 5 000 € TTC, à la charge du budget de l'eau potable de la Ville de Cahors.

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée d'approuver le lancement de la procédure d'enquête publique relative à la mise en place des périmètres de protection sur le captage de la ressource en eau de Cahors, la Fontaine des Chartreux et d'autoriser M. le Maire à faire une demande officielle d'instruction et d'ouverture d'enquête publique auprès de la Préfecture du Lot et de solliciter les aides financières et d'autoriser le Maire à signer avec l'agence de l'eau, le Département ou toute autre collectivité ou organisme, les conventions de partenariat ainsi que toutes les pièces relatives aux dépenses liées à cette enquête publique.

M. Michel GRINFEDER :

Je pense que nous avons évoqué déjà ce dossier lors de l'avis définitif de l'hydrogéologue en novembre 2001, cinq années depuis que l'hydrogéologue a donné son avis définitif, cinq années pour arriver finalement à la procédure d'enquête publique. Cela fait beaucoup. J'ajoute que j'ai amené le plan d'environnement qui date d'il y a 25 ans, de décembre 1991. Et pour terminer pour le fun, les urgences ou le court terme, il s'agit de points noirs, source de graves pollutions, qui nécessitent une action rapide. Il serait souhaitable qu'il soit rapidement inclus au vote du budget au titre d'action prioritaire.

Point 4, il y en avait cinq, la définition de périmètre de protection du point d'alimentation de la Fontaine des Chartreux. Vous n'êtes pas seul en cause, M. le Maire, mais ce que je veux dire c'est que les élus n'ont guère trouvé que cela était important depuis 25 ans, alors que cela était une des premières urgences. Cela nous laisse quand même rêveurs sur l'intérêt que nous pouvons apporter à certains problèmes pourtant cruciaux au niveau de l'environnement, la protection de l'eau, de la richesse en eau. Merci, Monsieur COLIN pour votre présentation.

M. Francesco TESTA :

Je confirme évidemment que cette délibération est la plus importante de ce Conseil, contrairement à ce que l'on pourrait penser. C'est une très longue discussion que nous avons eue lors du projet de territoire, sur la nécessité et l'importance de la protection de l'eau,

donc je voudrais remercier Henri COLIN d'avoir fait avancer finalement ce dossier. Nous pouvons l'en remercier, depuis 25 ans et en effet, que serait Cahors sans sa Fontaine des Chartreux, la qualité de son eau et son abondance ? Avec cette procédure de mise en place de protection de la Fontaine des Chartreux, nous allons enfin avoir un document opposable aux tiers et qui sera forcément repris dans le PLUI. Voilà donc une belle avancée. Nous ne serons plus dans des préconisations puisqu'aujourd'hui quand il y a des constructions nous sommes dans des préconisations, mais dans des obligations de protection.

Comme cela a été dit évidemment, quand nous savons le type de territoire karstique qu'est le Lot, véritable gruyère et sa fragilité, nous comprenons l'importance de cette délibération. Merci.

DRH

25. Adhésion au service de remplacement et de renfort de secrétariat du centre de gestion du Lot

M. Vincent BOUILLAGUET :

Comme vous le savez, les Centres départementaux de gestion de la fonction publique territoriale sont habilités, en plus des missions obligatoires fixées par la loi, à assurer toute tâche administrative concernant les agents de collectivités et établissements, à la demande des collectivités et établissements qui sont affiliés (c'est le cas de la Ville de Cahors), mais ils peuvent aussi recruter des agents en vue de les affecter à des missions temporaires ou d'assurer le remplacement d'agents titulaires momentanément indisponibles.

Et ce service, nous n'y avons pas encore fait appel, c'est-à-dire un service de remplacement et de renfort de secrétariat, mais nous pourrions le faire à l'avenir, éventuellement pourquoi pas, sauf qu'il faut adhérer à ce service, cela est proposé par la présente délibération.

J'ai l'honneur de proposer à notre assemblée, d'approuver les termes de la convention d'adhésion au service de remplacement avec le Centre de gestion, avec lequel nous pourrions donc avoir des renforts et d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer cette convention et à faire appel en cas de besoin au service de remplacement du Centre de gestion 46. Cela permettrait à la fois de les former et nous aussi.

Adopté à l'unanimité.

26. Recrutement d'un Officier d'État Civil à mi-temps par mise à disposition

Vincent BOUILLAGUET :

Cette délibération a été rajoutée. En fait, il y a un agent de l'Etat civil qui, par voie de mobilité interne, part dans un autre service. Il faut donc procéder à son remplacement en urgence parce que sinon, compte tenu de la mutualisation des efforts que nous faisons sur le personnel, etc. c'est un service, l'Etat Civil où ce n'est pas facile, il y a beaucoup de pression, beaucoup de travail et donc, il fallait recruter assez rapidement afin d'assurer le tuilage le meilleur possible, entre les deux services. Donc, dans cette perspective et après accord des parties, la commune de Saint-Projet propose de mettre à disposition de la commune de Cahors à mi-temps, la candidate retenue ; il y a eu un jury de recrutement que je présidais récemment la semaine dernière, où il y a eu pas mal de candidatures à ce poste et la candidate qui a été retenue c'est celle-ci ; elle viendra donc dans un premier temps à mi-temps et nous, nous rembourserons à la commune de Saint-Projet le temps passé sur Cahors. Les crédits sont évidemment prévus au budget, il n'y a pas de dépassement.

Mme Isabelle EYMES :

C'est quelqu'un qui est issu d'une collectivité territoriale également ? C'est cela ? Elle est titulaire de son poste ?

Vincent BOUILLAGUET :

Elle est secrétaire de mairie à Saint-Projet, mais pour une mutation de collectivité à collectivité c'est trois mois, sauf arrangement par exemple au cas d'espèce.

Adopté à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

Les délibérations du Conseil municipal et les documents annexés, sont consultables dans leur intégralité au Secrétariat général de la Mairie.

Le secrétaire de séance



Thibaut ROUET